

DÉCISION DU MAIRE N° 11/2024

Objet : Contrat de maintenance préventive et curative des caméras de vidéosurveillance avec la Sté DACHE.

Le Maire de la Commune de VEMARS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal n°22/2020 en date du 26 mai 2020 donnant délégations au Maire,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'entretien du matériel de vidéo surveillance,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : de signer le contrat de maintenance préventive et curative pour la vidéo protection avec la Société **BERNARD DACHE – agence de Creil** sise 38 rue Henri Pauquet – 60100 – CREIL pour un **montant annuel HT de 7 600.00 € (sept mille six cent euros)** soit un **montant total TTC de 9 120.00 € (neuf mille cent vingt euros)**.

ARTICLE 2 : de noter que la durée du contrat est fixée à **1 (un) an**, que la maintenance préventive s'effectuera sur la base de **2 (deux) visites** par an et que le délai maximal d'intervention pour la maintenance curative est de **48 (quarante-huit) heures**.

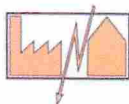
ARTICLE 3 : de charger les services administratifs communaux de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Sous-Préfecture de Sarcelles (95) et publiée au registre des décisions municipales. Ampliation de cette décision au Trésorier Principal de Garges-lès-Gonesse (95) et à **BERNARD DACHE**.

Fait à Vémars, le 06 mai 2024.

Le Maire
Frédéric Didier

V.O.

WORLDWIDE
4501



**APPLICATIONS ÉLECTRIQUES
BERNARD DACHÉ**
Société Privée - 40100 CREIL - Tél. 03 44 55 52 32
44 rue Saint-Joseph - 60200 COMPIÈGNE - Tél. 03 44 97 02 66
www.daché-bernard.fr

OP ARCELLES
170524



Mairie de Vémars

Contrat de maintenance Vidéoprotection / contrôle d'accès

Commune de Vémars



Agence de Creil
38, rue Henri Pauquet
60100 CREIL
Tél. 03 44 55 52 32



Agence de Compiègne
44, rue Saint-Joseph
60200 COMPIÈGNE
Tél. 03 44 97 02 66



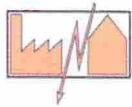
Bernard Daché
40 ans de compétence à votre service



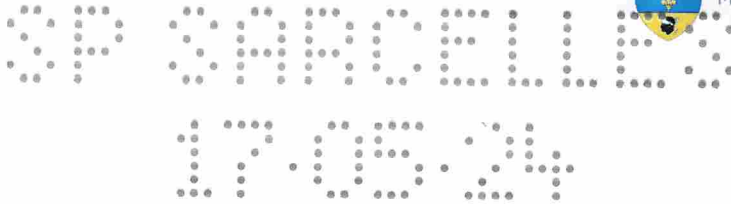
Introduction :

Une vidéo-protection urbaine doit être fonctionnelle 24H/24H 7J/7J, c'est pourquoi une panne ou un dysfonctionnement doit être traité rapidement, la société Bernard DACHE possède un centre de support basé à CREIL (60) composé de 8 techniciens capables de prendre en charge vos appels afin de :

- Prendre la main à distance
- Diagnostiquer la panne ou le dysfonctionnement
- Vous assister en cas d'erreur ou méconnaissance du fonctionnement du système
- Déclencher une intervention sur site en cas de panne avérée
- Répondre à vos questions et vous tenir informer de l'avancement de la résolution



APPLICATIONS ÉLECTRIQUES
BERNARD DACHÉ
Société Française - 48700 BÉZÈRES - Tél. 03 44 25 42 10
44 rue Saint-Jacques - 48000 COMPIÈGNE - Tél. 03 44 47 02 08
www.daché-bernard.fr



Mairie de Vémars

• Liste des interventions de maintenance

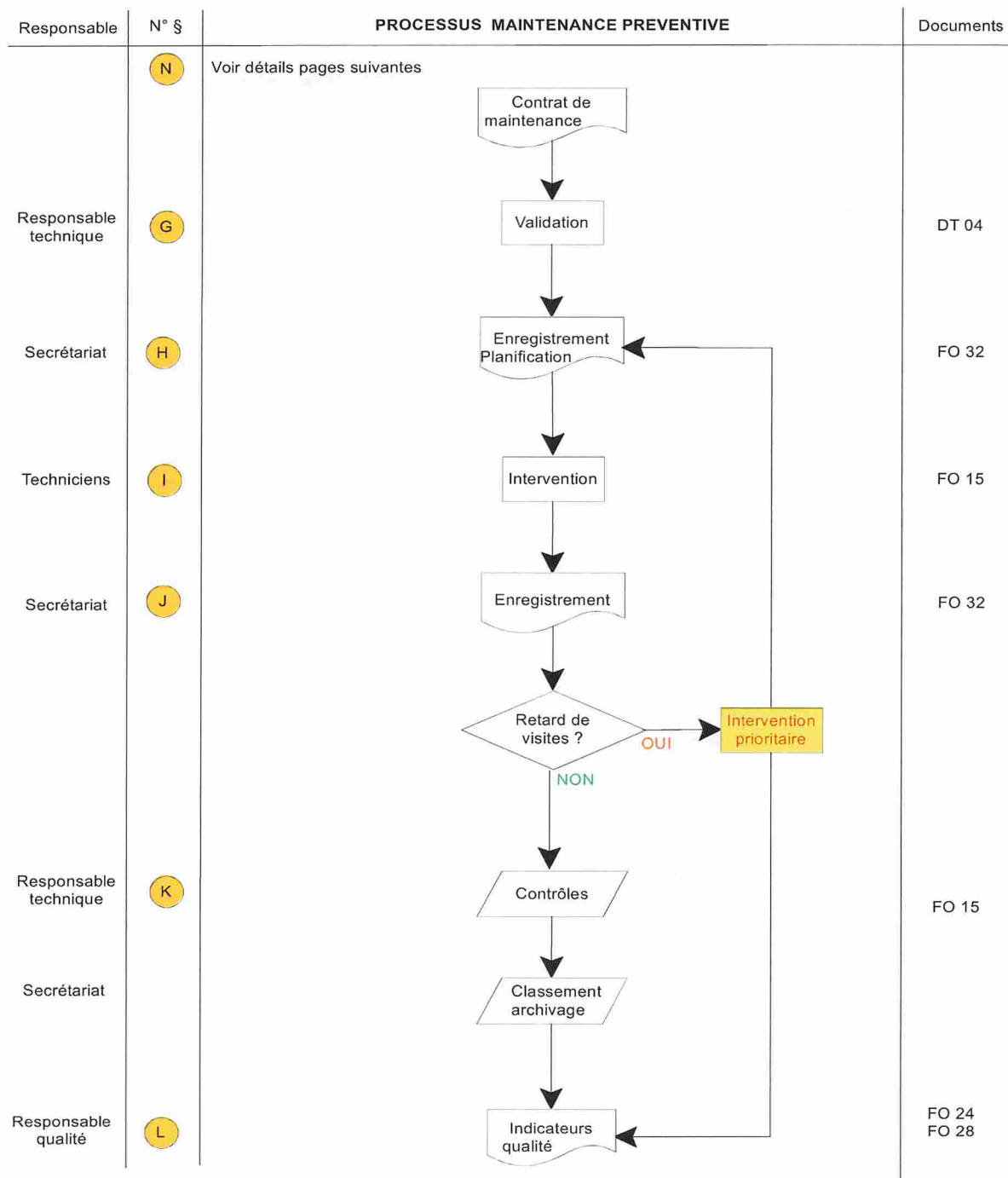
PREVENTIVE :

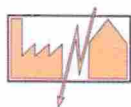
- Cette maintenance préventive s'effectuera sur **2 visites des installations chaque année.**

- Lors de chaque visite, il sera établi une liste récapitulative des actions menées relatives aux mentions suivantes :

- Contrôle des fixations et serrage des connexions,
- Contrôle et mesure des sources d'alimentations,
- Nettoyage et dépoussiérage (caméra, objectif et boîtier pour une utilisation optimale du système)
- Graissage des pièces en mouvement pour les caméras mobiles,
- Réglage des paramètres,
- Test général de fonctionnement pour le poste d'exploitation et de stockage
- Analyse des disques durs et purge des fichiers
- Vérification de la qualité des enregistrements,
- Vérification de la capacité des disques durs,
- Analyse de l'historique des défauts internes du système,
- Vérification fonctionnelle des équipements périphériques et des différentes applications logiciels,
- Test fonctionnel des commandes,
- Vérification des zones de masquage,
- Mise à jour du logiciel d'exploitation,
- Formation des exploitants
- Aide au paramétrage,
- Remise en service des installations,
- Préconisation des travaux (hors contrat) à effectuer si nécessaire
- Rédaction du rapport d'intervention, récapitulant les actions à mener, devra être fourni sous 48H maximum à compter de la date de la visite
- Elagage d'éventuel feuillage et branchage
- Maintien à jour d'un livret d'entretien contresigné par le maître d'ouvrage : pris en charge dans le contrat préventif
- Assistance téléphonique : prise en charge dans le contrat préventif

4 – L'ORGANIGRAMME MAINTENANCE PREVENTIVE





5 – EXPLICATIONS DÉTAILLÉES (maintenance préventive)

G Le responsable technique (ou la direction) valide les contrats de maintenance.

H Le secrétariat enregistre ces contrats avec les mois de visites prévues réparties sur l'année.

La dernière semaine du mois le secrétariat édite la liste des clients qui doivent avoir une visite de maintenance préventive le mois suivant.

L'entreprise prend alors rendez-vous avec les clients.

Le secrétariat organise les tournées en fonction du lieu géographique et des compétences des techniciens.

I Les techniciens assurent les prestations prévues au contrat et s'informent auprès du client sur les modifications du risque, d'exploitation ou d'aménagement des locaux surveillés. Ces modifications éventuelles sont transcrites sur le bon d'intervention pour être analysées par le responsable technique aux fins des suites à donner (devoir de conseil de l'entreprise).

J Le secrétariat enregistre la date des bons d'interventions pour permettre un contrôle des retards de visite.

Le secrétariat reprogramme immédiatement et en priorité les visites en retard pour le mois suivant.

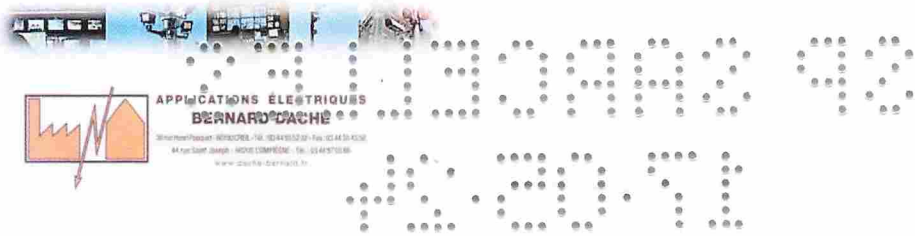
K Le responsable technique contrôle les bons d'interventions pour analyser les modifications ou informations transcrites par le technicien.

Il décide des suites à donner et en assure le suivi.

L Les retards de visite d'entretien supérieurs à un mois sont enregistrés par le responsable qualité comme des écarts et traités comme tels.

Les écarts relevés sur l'enregistrement des demandes et traitement de dépannage FO 04 sont inscrits sur le tableau de la qualité FO 24.

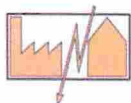
Pour les locaux à occupation saisonnière ou en cas d'absence prolongée du client une lettre est envoyée au client absent pour lui demander de prendre rendez-vous. Dans l'attente d'une réponse du client, le retard n'est alors pas considéré comme un écart.



Maintenance curative comprend :

2/ CURATIVE :

- L'intervention sous 48 h jours ouvrés, sur appel de la mairie via mail, fax
 - Le déplacement d'une équipe de techniciens avec camion nacelle ou véhicule de dépannage
 - le remplacement du matériel initialement installé, pièces, main d'œuvre et déplacement, suite à une panne sauf dégradation due au vandalisme, accident, catastrophe naturelle ou surtension.
 - la formation continue des opérateurs durant la durée du contrat.
 - les moyens de levage 3 camions nacelles 18M, 20M, 6 master, 2 kangoo
 - moyens humains 6 techniciens pour la maintenance
-
- Délai d'intervention sur appel pour dépannage curatif : H ouvrées 48 H/ WE et Jours fériés (coût)
 - Conditions d'information d'un élément défectueux : par notifications sur adsI
 - Elagage : pris en charge dans le contrat curatif
 - Montant à charge de la collectivité (éléments défectueux ou MO) au cours de la période de garantie : pris en charge dans le contrat curatif
 - Mise à jour des logiciels : prise en charge dans le contrat curatif
 - Maintien à jour d'un livret d'entretien contresigné par le maître d'ouvrage : pris en charge dans le contrat curatif.
 - Motif d'exclusion de garantie de matériels défectueux : toute acte de vandalisme, intempérie (foudre, vent à plus 200 km/h) , accident de véhicule sur le candélabre le matériel n'est pas garantie.
 - Prestations hors garantie (coût) : pris en charge dans le contrat curatif
 - Assistance téléphonique : pris en charge dans le contrat curatif
 - Conditions du contrat applicable pendant toute la période (4X1/an).



APPLICATIONS ÉLECTRIQUES
BERNARD DACHÉ

37 rue de la République - 60100 CREIL - Tél : 03 44 55 23 32
44 rue Saint-Jacques - 60300 COMPIÈGNE - Tél : 03 44 57 02 66
www.dache-creil.fr

SPONSORISÉES
2024



Mairie de Vémars

● Coordonnées de l'agence

SAS Bernard Daché

38 rue Henri Pauquet

60100 Creil

Tel : 0344555232

Services Techniques :

Mr Parmentier Daniel : 0689529587

Mr Godo Bruno : 0688181620

Mails :

Bernard.dache-sa@wanadoo.fr

Daniel.parmentier.dache-sa@wanadoo.fr

Organigramme d'intervention

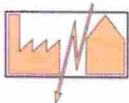
Demande d'intervention Mairie

Déclenchement Bon d'intervention

- Report sur planning
- Intervention 48h ouvrées
- Déplacement sur site
- Diagnostic de la panne
- Réparation
- Contrôle de bon fonctionnement

Rapport d'intervention en Mairie

Listing du matériel installé	
caméras fixes exterieures	24
dômes PTZ	3
switch extérieur	27
serveur vidéo 32 voies	1
Poste client	1
Onduleur	1
Antennes wifi 5GHZ	59
Switch cœur de réseau	1
Switch de concentration	5
Centrales liguard	9
Lecteur de badg stid	18
Logiciel de contrôle d'accès EDEN	1
Serrure ONE LOCK	14
L'ensemble du matériel d'alimentation secourue	12



**APPLICATIONS ÉLECTRIQUES
BERNARD DACHÉ**
31 rue de l'Éclairage - 85100 VÈMARS - Tél. : 03 44 81 02 02 - Fax : 03 44 81 02 03
41 rue Saint-Jacques - 85000 COMPTÈGE - Tél. : 03 44 81 02 04
www.dache-bernard.fr

SPÉCIFICATIONS DES TRAVAUX



Mairie de Vémars

Durée du contrat de maintenance : 1 an

Délai d'intervention pour la maintenance curative : 48 h jours ouvrés

Montant du contrat préventif :

HT :	2630.00€
TVA 20% :	526.00€
TTC :	3156.00€

Montant du contrat curatif annuel :

HT :	4970.00€
TVA 20% :	994.00€
TTC :	5964.00€

Montant total du contrat préventif + curatif annuel :

HT :	7600.00€
TVA 20% :	1520.00€
TTC :	9120.00€

Durée du contrat de maintenance : 1 an

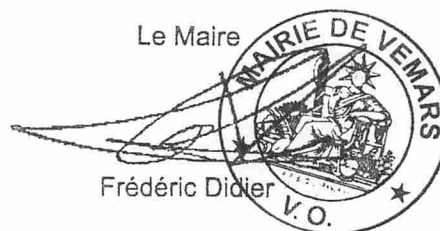
Sas Bernard DACHE

Commune de Vémars

06 MAI 2024

Date, cachet et signature

Date, cachet et signature



93130993 93

45071